

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Arrêté du 25 juillet 2024 relatif au taux d'intérêt du livret d'épargne populaire

NOR : ECOT2420223A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le code monétaire et financier, notamment le chapitre I^{er} du titre II de son livre II ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2021 relatif aux taux d'intérêt des produits d'épargne réglementée, notamment son article 1^{er} ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2023 relatif aux taux d'intérêt des produits d'épargne réglementée, notamment son article 1^{er} ;

Vu la lettre du gouverneur de la Banque de France du 12 juillet 2024 relative à la modification de la grille des taux réglementés ;

Vu l'avis du Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières en date du 25 juillet 2024,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Pour la période du 1^{er} août 2024 au 31 janvier 2025, sans préjudice des dispositions mentionnées au 3^o du II de l'article 1^{er} de l'arrêté du 27 janvier 2021 susvisé, le taux des comptes sur livret d'épargne populaire est égal à 4,0 %.

Art. 2. – Le directeur général du Trésor est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 25 juillet 2024.

BRUNO LE MAIRE